

PROJET D'ÉTABLISSEMENT & PROJET PÉDAGOGIQUE 2018-2022

Actualisé Saison 2018 - 2019

La Musique donne une âme à nos cœurs et des ailes à la pensée

(Platon)

ÉCOLE DE MUSIQUE ASSOCIATIVE SOL EN VIGNE

1 rue du fief de l'Isle – 44690 la Haye-Fouassière

ACRONYMES

AG: Assemblée Générale

ARS: Agence Régionale de la Santé

CA: Conseil d'Administration

CCSMG: Communauté de Communes Sèvre Maine et Goulaine

CDD : Contrat à Durée Déterminée CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CFEM: Certificat de Fin d'Etudes Musicales

CLE : Commission Locale d'Evaluation CMF : Confédération Musicale de France

CPEM: Conseiller Pédagogique en Education Musicale

CSMA: Clisson Sèvre Maine Agglo

DE: Diplôme D'Etat

DEM : Diplôme d'Etudes Musicales

DNSPM: Diplôme National Supérieur Professionnel du Musicien

DUMI : Diplôme Universitaire du Musicien Intervenant

EM : Ecole de Musique EN : Education Nationale

EPA: Encadrement des Pratiques Amateurs

ETP : Equivalent Temps Plein FM : Formation Musicale

IEN : Inspecteur de l'Education Nationale

IMS : Interventions en Milieu Scolaire

JO: Journal Officiel

MAO : Musique assistée par Ordinateur

MDLA: Musique et Danse en Loire Atlantique

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

OHN149: Orchestre d'Harmonie N149

OJ: Ordre du Jour

PDG: Pédagogie De Groupe

PM1-2-3: Pratique Musicale 1ère, 2ème, 3ème année

RPE: Relais Petite Enfance

SEV: Sol En Vigne

TAP: Temps d'Activité Périscolaires

T'CAP: collectif favorisant l'accès à la vie sociale des personnes en situation de handicap

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

AVANT PROPOS

Le projet de l'École de Musique Sol en Vigne est un document fixant et précisant le cadre général de l'Enseignement Artistique à travers les cours de musique (cursus, évaluations, suivi, etc.) mais également des Interventions en Milieu scolaire au sein des écoles élémentaires, ainsi que des projets d'Encadrement des Pratiques Amateurs. Il prend appui sur les préconisations du Schéma National d'Orientation de l'Enseignement Initial de la Musique et sur la Charte de l'enseignement Artistique Spécialisé en Danse, Musique et Théâtre¹ définis par le Ministère de la Culture.

Par le biais de différentes réunions plénières et de groupes de travail qui se sont penchés sur des thématiques précises, ce projet a été pensé, concerté par l'ensemble de l'équipe pédagogique de Sol en Vigne et rédigé par le coordinateur de la structure. L'ossature de l'Ecole de Musique est ainsi présentée afin de garantir un cadre pédagogique autant que possible cohérent et répondre aux questions des usagers, des partenaires, ou encore de la collectivité territoriale. Il convient de préciser également que ce projet est en mouvement perpétuel et que çà et là, des situations peuvent entraîner des expérimentations, des exceptions, des modifications ponctuelles, si des difficultés pédagogiques prégnantes sont décelées et nécessitent de revoir, à la marge, le cadre général.

Avec la mise en place de la loi NOTRe², les communautés de communes Sèvre Maine et Goulaine (dont nous dépendions jusqu'ici) et de la Vallée de Clisson forment désormais l'Agglomération Clisson Sèvre et Maine³ depuis le 1er janvier 2017 (16 communes, 53.404 hab.), s'inscrivant plus largement dans le territoire du vignoble nantais composé de 28 communes (93.000 habitants), labellisé « Pays d'Art et d'Histoire » depuis 2011. Pour l'heure, le rayonnement de Sol en Vigne et la dispense des cours sont encore assurés sur les communes de Château-Thébaud, Saint-Fiacre-sur-Maine, la Haye-Fouassière, Haute-Goulaine (ex-CCSMG). Depuis la rentrée, l'ensemble de nos propositions est accessible aux mêmes conditions à tout habitant de l'Agglomération.



En 2019-2020, le projet pédagogique sera ré-étudié avec l'équipe enseignante et l'association. Un bilan d'activité détaillé sera adressé aux élus de Clisson Sèvre et Maine Agglo afin de porter connaissance des actions de l'école sur son territoire, d'évaluer le rayonnement de l'école auprès des habitants et de s'organiser pour répondre aux 4 objectifs fixés par la Commission Culture :

- 1. Harmonisation tarifaire entre les écoles de même catégorie (EMR/LIM)
- 2. Carte des enseignements artistiques
- 3. Organisation d'un évènement commun à toutes les écoles
- 4. Suivi des conventions IMS par l'Agglo

¹ http://metiers.philharmoniedeparis.fr/schema-orientation-enseignement-initial-musique.aspx

² Loi nº 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

³ Annexe 1 - carte de l'Agglomération

Table des matières

LE CADRE	6
FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF	6
LES PARTENARIATS EXISTANTS	7
L'AGGLOMÉRATION	7
LE COORDINATEUR	7
LES PROFESSEURS	9
ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ	9
LES LOCAUX POUR LES COURS DE MUSIQUE	9
BILAN DU DERNIER PROJET PEDAGOGIQUE	10
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	10
SITUATION ET EVOLUTION DES EFFECTIFS EN 2018-2019	11
REPARTITION PAR CYCLE D'APPRENTISSAGE	13
LES DIFFICULTÉS INTERNES RENCONTRÉES	14
LES DIFFICULTÉS EXTERNES RENCONTRÉES	14
INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE	14
NOMBRE D'ELEVES ACCOMPAGNES EN 2018-2019	15
PRATIQUES AMATEURS	15
STRUCTURATION	15
L'AMBITION DE L'ÉCOLE	17
LES PRINCIPES FONDAMENTAUX	17
LES OBJECTIFS	17
LE PROJET PEDAGOGIQUE	19
FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE	19
LES ENSEIGNEMENTS	20
QUALIFICATION	20
PÔLE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	22
FONCTIONNEMENT	22
LE CYCLE D'EVEIL	22
LE CYCLE D'INITIATION	22
LE CYCLE 1	23
LE CYCLE 2	23
LES ELEVES HORS CYCLE	23
LES EVALUATIONS	23

	LA FORMATION MUSICALE (FM)	. 25
	LES PRATIQUES COLLECTIVES	. 26
	LE SUIVI	. 27
	LES TEMPS DE COURS	. 27
	LES TEMPS DE RESTITUTIONS	. 27
	OBJECTIFS DU PROJET EN COURS	. 28
Ρ	ÔLE DES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE (IMS)	. 29
	FONCTIONNEMENT	. 29
	OBJECTIFS ET MODALITES DE CE PARTENARIAT	. 29
	COMMISSION LOCALE D'EVALUATION	. 29
	CALCUL DU NOMBRE D'HEURES PAR ECOLE	. 30
	OBJECTIFS DU PROJET EN COURS	. 30
Ρ	ÔLE DES PRATIQUES AMATEURS	. 31
	HISTORIQUE	. 31
	FONCTIONNEMENT AVEC LES GROUPES DE MUSIQUE	. 32
	FONCTIONNEMENT AVEC LES STRUCTURES	. 32
	OBJECTIFS DU PROJET EN COURS	. 32
E	VALUATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT	. 33
A	NNEXES	. 34
	ANNEXE 1 – CLISSON SEVRE MAINE AGGLO	. 34
	ANNEXE 2 – COMPOSITION DU CA DE SEV	. 34
	ANNEXE 3 – EQUIPE PEDAGOGIQUE	. 35
	ANNEXE 4 - REFERENTIEL DES CYCLES EM SEV	36

LE CADRE

FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

L'association Sol en Vigne est née en juillet 2005 de la fusion de 3 Écoles de Musique (Château-Thébaud, Saint-Fiacre-sur-Maine / la Haye-Fouassière et Haute-Goulaine), toutes associatives, pour ne former qu'une seule entité afin de rayonner sur le territoire de l'ex-CCSMG. La première rentrée a eu lieu en septembre 2005.

L'association est composée de bénévoles, parents d'élèves ou élèves eux-mêmes. Ils sont membres du Conseil d'Administration⁴ et ont un rôle essentiel pour la bonne marche de la structure. L'association est donc l'employeur des professeurs et ses membres sont les garants du cadre légal des activités proposées. Ils épaulent, valident tout au long de l'année les projets des professeurs et du coordinateur.

Les principales missions des membres de l'association sont entre autres de :

- gérer des budgets et des finances
- contrôler les salaires et virements
- d'organiser des inscriptions
- d'aider par leur présence lors des temps forts
- veiller au bien-être des élèves et des conditions de travail des professeurs
- respecter de la convention collective de l'animation
- valider les avenants et les contrats de travail
- recruter les professeurs en lien avec le coordinateur
- d'effectuer les entretiens professionnels des professeurs
- représenter et promouvoir l'École de Musique auprès des parents, des élus, des partenaires extérieurs

Les réunions du Conseil d'Administration ont lieu chaque mois. Les OJ sont dressés par le Président, en lien avec les membres / commissions du CA et le coordinateur. Concernant certains points spécifiques, l'association fonctionne en commissions (administrative, logistique, finance...) qui se réunissent ainsi ponctuellement. L'Assemblée Générale se déroule à la fin du 1^{er} trimestre de l'année scolaire. Différents rapports y sont présentés et soumis aux adhérents : rapport moral, rapport pédagogique et rapport financier.

L'association est actuellement entourée de 2 prestataires pour assurer le bon fonctionnement de la structure :

- Musique et Danse en Loire Atlantique : paye, contrat, avenant, déclarations sociales
- Cabinet Chevreuil : comptabilité, bilans

Page 6 sur 36

⁴ Annexe 2 - composition du CA de SEV

LES PARTENARIATS EXISTANTS

Depuis 2005, l'École de Musique a tissé de nombreux partenariats avec des structures de l'Agglomération ou du Département sur lesquelles elle peut s'appuyer afin de mener à bien ses projets.

	PARTENAIRES				
INSTITUTIONNELS	NSTITUTIONNELS Agglomération ; Mairies de Château-Thébaud, Saint-Fiacre-sur-Maine, la				
	Haye-Fouassière, Haute-Goulaine ; Conseil Départemental ; MDLA ; Services				
	jeunesse des Communes ; Bibliothèques ; Uniformation ; Cabinet comptable				
PEDAGOGIQUE	Circonscription; Ecoles élémentaires et maternelles; Sénevé; Passerelle;				
	Collège St Gabriel ; réseau des Ecoles de Musique du département ; CMF				
ARTISTIQUE	Le Quatrain ; Associations artistiques du territoire (chorales / orchestre				
	d'harmonie) ; groupes de musique / artistes				
ASSOCIATIFS	Comité de jumelage ; associations œuvrant sur le territoire ; T'CAP ; etc.				

L'AGGLOMÉRATION

L'École de Musique intervient au sein de l'Agglomération CSMA⁵. Une convention relie l'association et la collectivité et défini les modalités d'organisation par l'association d'un service d'enseignement musical sur le territoire. Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Agglomération gère la compétence « Culture » et compte 6 écoles de musique associatives, à rayonnement communal ou multi-communal. Une concertation avec la collectivité territoriale et les différentes écoles de musique s'est engagée pour définir le meilleur fonctionnement et service à la population.

LE COORDINATEUR

Le coordinateur pédagogique est mis à disposition par l'Agglomération. Il pilote le projet de l'établissement dans le cadre des schémas pédagogiques nationaux et du développement culturel de la collectivité. Il organise et coordonne l'action pédagogique et administrative. Il impulse les actions et garantit leur cohérence, définit des projets innovants en favorisant des partenariats, organise la communication générale de l'établissement. Une fonction administrative est intégrée dans son profil de poste.

RELATIONS	En interne (salarié de l'Agglo) :
FONCTIONNELLES	Rattachement au responsable des actions culturelles
TONCHONNELLES	Relation avec les élus de la commission Culture
	Relations avec les services de la collectivité : finances, ressources
	humaines, communication, technique
	En externe (mise à disposition de Sol En Vigne) :
	Echanges et concertation permanente avec l'équipe pédagogique
	Lien fonctionnel avec les membres du bureau de l'association SEV
	Délégation de signatures formalisé avec le président de l'association
	Coopération avec les autres établissements culturels,
	Relations suivies avec les collectivités partenaires (financement,
	moyens, projets)

⁵ CSMA: Clisson Sèvre et Maine Agglomération

_

	Relations avec les partenaires institutionnels & administratifs qui
	viennent en soutien de l'association musique & danse en LA
ADMINISTRATION DE	Suivi administratif et financier
L'ECOLE DE MUSIQUE SOL	Gestion des inscriptions
EN VIGNE	Suivi des cotisations,
	Suivi des états de présence
	Montage des dossiers de demandes de subventions
	Gestion des budgets en appui avec le trésorier de l'association
	Gestion des plannings (professeurs, salles de cours)
	Suivi des achats, du parc instrumental, des partitions.
SUIVI PEDAGOGIQUE DE	Elaboration et animation du projet d'établissement et du projet
L'ECOLE DE MUSIQUE SOL	pédagogique
EN VIGNE	Animer l'équipe pédagogique
	Animer et diriger des réunions
	Organisation des interventions en milieu scolaire (IMS)
SUIVI RH DE L'ECOLE DE	Recrutement de nouveaux professeurs
MUSIQUE SOL EN VIGNE	Suivi et instruction des dossiers de formation professionnelle
	Suivi de la médecine du travail
	Suivi des affiliations (ou dispenses) à la complémentaire santé.
GESTION DE	Organisation et suivi des manifestations liées à l'Ecole de Musique
L'EVENEMENTIEL DE	Rédaction des programmes pour les auditions
L'ECOLE DE MUSIQUE SOL	Gestion de la communication : presse, affiches,
EN VIGNE	Régisseur plateau les jours d'audition
PROMOTION DE LA	Conduite de projets
PRATIQUE MUSICALE SUR	
LE TERRITOIRE	

LES PROFESSEURS

Les professeurs sont sous contrat avec l'association (CDD / CDI à temps partiel ou temps plein). L'association applique en matière de droit du travail la convention collective de l'animation du 28 juin 1988 (brochure JO n°3246). Ces derniers sont sous statut « professeur » (coef. 255). Un exemplaire de la convention collective est mis à disposition des salariés sur les 3 sites d'enseignement de l'école.

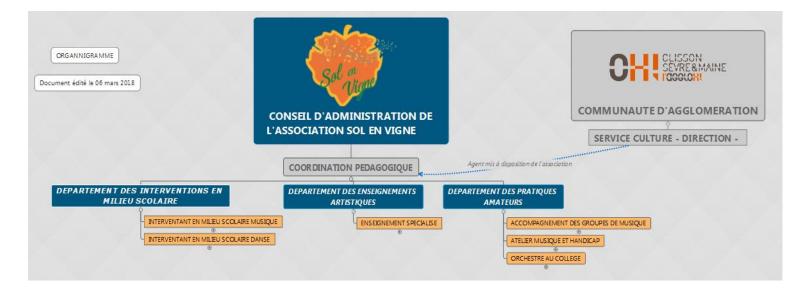
Le cadre d'intervention des cours est rappelé dans le « règlement intérieur » de la structure. Par ailleurs, des « fiches de postes » détaillent les missions qui leurs sont confiées et sont actualisées le cas échéant.

Ces derniers veillent entre autres à mettre en œuvre le projet pédagogique de la structure, à être force de proposition au sein des temps de concertation avec l'équipe, à accompagner les élèves dans leur progression, à développer des projets innovants et fédérateurs pour leur(s) classe(s) et l'école, à participer aux temps d'animations de la structure sous toutes ses formes (sensibilisation, concerts d'élèves ou de professeurs, etc.)

Les professeurs exercent leurs missions dans 3 pôles distincts :

- 1. Interventions en milieu scolaire dans les écoles primaires et maternelles (danse ou musique en fonction des projets)
- 2. Enseignement artistique (clarinette, guitares, FM, orchestre, etc.)
- 3. Pratiques amateurs (accompagnement à la carte ou sur projet)

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ



LES LOCAUX POUR LES COURS DE MUSIQUE

Dans le cadre de l'Enseignement Artistique, les professeurs exercent leurs missions dans les locaux mis à disposition par les différentes Mairies. L'école dispose actuellement de 10 salles de cours exclusives ainsi que 3 salles partagées avec d'autres associations.

Communes	Salles de cours individuelles ou semi-collectives (<15m²)	Salles intermédiaires (15-35m²)	Salles de pratiques collectives (>35m²)	Salles associatives partagées	Salle stockage
Château-Thébaud	1	-	1	1	-
La Haye-Fouassière	3	-	1	1	1
Haute-Goulaine	2	1	1	1	1

Dans le cadre des IMS, les professeurs interviennent directement dans les écoles (salle de motricité) ou dans les salles polyvalentes de la commune pour des questions de commodité.

Dans le cadre des pratiques amateurs, les professeurs sont amenés à travailler soit dans les locaux cidessus, soit dans les structures / locaux de répétition ou se déroule l'activité (ex : orchestre au collège → salles du Collège ; atelier musique & handicap → à la Haye-Fouassière dans l'École de Musique, etc.).

Depuis cette saison, un local de répétition équipé est mis à disposition des groupes de musiques amateurs au sein des locaux de l'Ecole, salle du Moulin Chupin, à Château-Thébaud.

BILAN DU DERNIER PROJET PEDAGOGIQUE

Entre 2014 et 2018, l'EM SEV a développé de nombreux projets dans les différents pôles d'enseignement.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

- ➤ Développement de la participation des élèves aux pratiques collectives (de 1 élève sur 4, le chiffre est passé à 1 élève sur 3)
- Développement du parcours instrumental⁶ (de 3 instruments en sept. 2011, la proposition est désormais à 11 instruments) et investissements financiers notables à cet égard (env. 4500€ depuis 2014, 8000€ depuis 2011)
- Révision du référentiel sur les cycles
- Révision des programmes de formation musicale pour permettre à l'élève de faire plus de lien avec son instrument.
- Mise en place des premiers cours en Pédagogie de groupe.
- Mise en place d'une semaine thématique sur les risques auditifs en lien avec l'ARS et accompagnement de mesures de protection pour les professeurs exerçant leur activité au sein de la structure (février 2016)
- Participation à des projets artistiques à l'étranger en lien avec des Comités de jumelage : Pedro-Munoz en avril 2014 et 2018 (Espagne), Los Corales de Buelna en avril 2017 (Espagne)
- Célébration des 10 ans de l'École de Musique au sein de la Maison Bleue (site classée Natura 2000) en juin 2015.

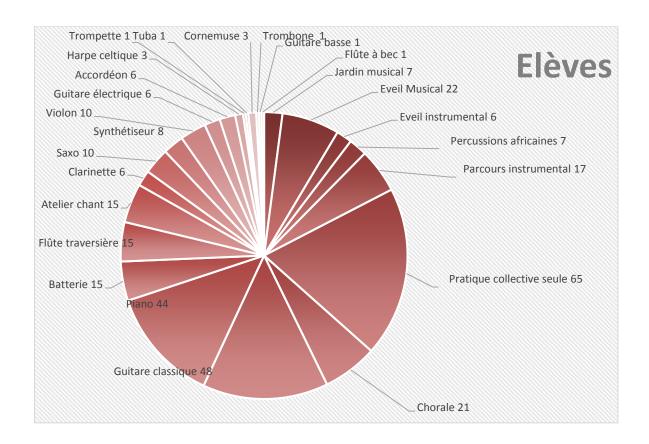
Le projet pédagogique, engagé en 2018, a permis de mettre en place de nouveaux projets ou de stabiliser ceux qui avaient été engagés l'année passée :

- FM: création de modules rythmiques spécifiques pour les batteurs
- FM: création de modules pour les guitaristes débutants adultes
- ➤ Organisation de la Fête de la Musique à la Haye-Fouassière en juin et coordination des associations culturelles de la Commune (Chantevigne, Sensasons...) invitées à se produire, en extérieur, sur les 2 scènes, à l'Espace Bellevue
- Mise en place du programme « Cartes Blanches aux élèves » pour développer la coopération, le jeu entre pupitres, valoriser et mettre en confiance les élèves. En collaboration avec les

⁶ Parcours instrumental : l'élève s'initie à 3 instruments prêtés par l'EM durant l'année scolaire

- professeurs, les élèves ont la possibilité de se produire sur une scène intimiste, avec des invités (élèves, fratrie, parents, amis...) et des morceaux qu'ils ont choisis.
- Participation à des projets artistiques inter-écoles (conte musical avec l'EM de sainte-Luce en janvier 2018, concert d'Hiversons avec l'Harmonie de Toutes-Aides en janvier 2019...)

SITUATION ET EVOLUTION DES EFFECTIFS EN 2018-2019



Près d'un tiers des élèves (103) pratique la guitare ou le piano tandis qu'une dizaine de pupitres ont moins de 10 élèves ce qui crée un fort déséquilibre dans l'homogénéité des effectifs et *in fine* dans les ensembles / orchestres que l'EM dispense. Si la tendance globale n'a pas accentué les écarts depuis le dernier projet pédagogique, on note ces dernières années un ralentissement des demandes sur la guitare et le piano.

Un pupitre supplémentaire (le hautbois) a été mis en place avec un intérêt certain dans le cadre du parcours instrumental.

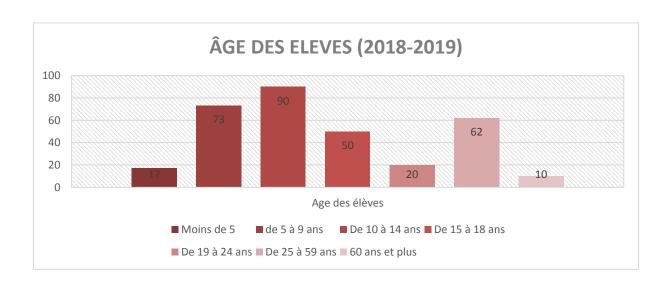
Nous notons également une forte hausse des inscriptions aux cours d'éveil et d'initiation à la pratique d'instruments.



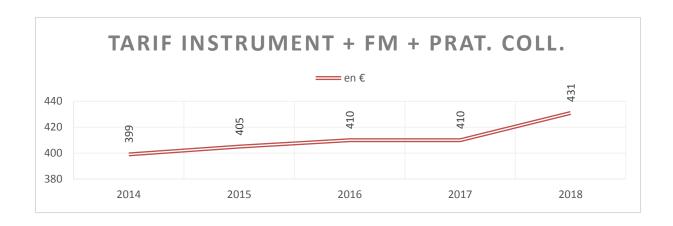
Tous les pupitres se sont maintenus et la légère érosion des effectifs constatée sur les 5 années précédentes s'est arrêtée avec même une forte progression des effectifs.

A cela, 4 explications:

- L'arrêt de « l'effet tranche d'âge » : nous avons eu des départs cumulés par des jeunes qui étaient passés lycéens ou étudiants (changement des heures, lieux des études,...) que nous n'avons pas cette année
- Une forte entrée de « petits élèves » en jardin et éveil musical
- La création d'un orchestre pour musiciens confirmés qui nous a permis de garder de « grands élèves » et de faire venir des adultes



La décomposition par tranche d'âge démontre le ratio important de moins de 18 ans dans notre structure (71%). Ce ratio est en baisse par rapport à l'année dernière en raison de l'arrivée de nouveaux adultes mais aussi grâce à une fidélisation de jeunes adultes.



Les tarifs quant à eux ont connu une progression plus forte l'année dernière en raison d'une augmentation prévisionnelle des charges salariales liée à des progressions de salaires (application de la convention collective sur l'ancienneté).

REPARTITION PAR CYCLE D'APPRENTISSAGE

ANNEE 2017-2018 (N)	CYCLE 1	CYCLE 2	HORS CYCLE	EVEIL / INIT.	TOTAL
Accordéon	6				6
Batterie	18	2			20
Chant	5	2	8		15
Chorale				6	6
Clarinette	3	2	1		6
Cornemuse			3		3
Eveil instrumental				6	6
Eveil musical				22	22
Flûte à bec	1				1
Flûte traversière	7	6	2		15
Guitare basse			1		1
Guitare classique	34	9	5		48
Guitare électrique	2	3	1		6
Harpe celtique	1	2			3
Jardin Musical				7	7
Parcours instrumental				17	12
Percussions africaines	7				7
Piano	31	4	9		44
Pratique collective seule		1	64		65
Saxophone	4	2	4		10
Trompette	1				1
Trombone	1				1
Tuba	1				1
Synthétiseur	7		1		8
Violon	8		2		10
TOTAL	137	33	101	58	324

LES DIFFICULTÉS INTERNES RENCONTRÉES

- ➤ L'éclatement de l'EM sur 3 sites d'enseignement dans 3 communes → difficultés à impulser et coordonner des projets entre professeurs / élèves et entre les professeurs. Cet éclatement rend compliqué une dynamique de groupe de l'équipe et la création de projets communs naturels.
- ➤ Les locaux → les 3 sites d'enseignement ne sont pas toujours adaptés à la pratique musicale (acoustique, isolation phonique entre les salles, etc.). Nous transmettons nos remarques aux Services Techniques des Mairies pour tenter d'améliorer les situations, mais ces dernières ne peuvent pas toujours répondre à nos demandes.
- ➤ Des effectifs par pupitres encore trop déséquilibrés, historiquement lié à la fusion et la création de Sol en Vigne en 2005 → 1/3 des effectifs font de la guitare et du piano. Plusieurs actions de sensibilisation et de développement des pupitres peu représentés sont mises en places depuis le dernier projet pédagogique pour drainer de nouveaux élèves vers des pratiques instrumentales moins représentatives.
 - Sensibilisation dans les écoles primaires et maternelles
 - o Participation des professeurs aux actions d'animation des communes
 - Portes ouvertes
 - Développement des espaces d'expression musicale qui permettent de venir écouter des instruments que les enfants ou adultes ne pratiquent pas eux-mêmes : cartes blanches, fête de la musique, lecture en musique avec les bibliothèques,...
- Les moyens financiers dont l'école dispose ne permettent pas toujours de mettre en place des projets avec artistes de renoms dans le cadre de master class, rencontres artistiques. Ces actions n'ont pu être que très peu développées au détriment d'autres priorités fléchées (renouvellement de matériel musical pour les élèves et professeurs, développement du parcours instrumental, ...)

LES DIFFICULTÉS EXTERNES RENCONTRÉES

➤ La mobilité des élèves / familles vers les lieux d'enseignement hors de leur commune → planning des professeurs VS emploi du temps des familles = complexité à faire des plannings et à ce que l'élève puisse rejoindre des cours, des pratiques collectives.

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

- ➤ Développement du volume horaire dans chaque école élémentaire (+4H) à partir de septembre 2014
- Valorisation des projets des écoles lors des restitutions avec accompagnement orchestral le cas échéant
- Mise en place d'interventions en milieu scolaire pour les écoles maternelles (financement par les communes ou associations de parents d'élèves et non par l'Agglomération)
- Sensibilisation et présentation des instruments enseignés à SEV par les professeurs sur des demi-journées (écoles Charles Giffard, Marcel Canonnet et St Joseph)

NOMBRE D'ELEVES ACCOMPAGNES EN 2018-2019

ECOLES ELEMENTAIRES	Nb. de classes	Nb. enfants
ECOLE PUBLIQUE MARCEL CANONNET - CHATEAU-THEBAUD	5	130
ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH - CHATEAU-THEBAUD	3	82
ECOLE PUBLIQUE DU CHAT PERCHE - SAINT FIACRE	3	79
ECOLE PUBLIQUE CHARLES GIFARD - LA HAYE FOUASSIERE	5	127
ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH - LA HAYE FOUASSIERE	5	109
ECOLE PUBLIQUE LA CHATAIGNERAIE - HAUTE-GOULAINE	11	175
ECOLE PRIVEE SAINTE RADEGONDE - HAUTE-GOULAINE	7	162
TOTAL DES CLASSES	39	864

La tendance générale est à la baisse entre 2018 et 2019, avec une variation à la baisse notable dans les écoles primaires (-200 élèves), compensée pour moitié par une hausse des interventions dans les écoles maternelles (+88 élèves).

ECOLES MATERNELLES	Nb. de classes	Nb. enfants
Ecole maternelle Marcel Canonnet – CHATEAU-THEBAUD	3	78
Ecole privée St Joseph – CHATEAU-THEBAUD	4	104
Ecole maternelle Le Petit Prince – LA HAYE-FOUASSIERE	4	108
Ecole maternelle le Chat Perché – SAINT-FIACRE-SUR-MAINE	2	49
TOTAL DES CLASSES	17	289

PRATIQUES AMATEURS

C'est un secteur d'intervention en baisse l'année dernière en lien avec plusieurs raisons structurelles ou conjoncturelles : baisse de financement, disponibilité des intervenants, recentrage sur des projets de collaboration interne entre pupitres.

Un local de répétition équipé a été mis en place mais n'a pas encore trouvé de groupe intéressé. Un travail spécifique est à mener à ce sujet.

STRUCTURATION

- Construction d'un projet / département autour de la MAO : formation d'un salarié⁷, acquisition du matériel (2200€ depuis 2014, 5000€ depuis 2012), mise en pratique avec des groupes d'élèves
- ➤ Développement de la Partothèque (plus de 5000€ de manuels et partitions achetés depuis 2014) et fléchage vers un professeur référent dans la constitution de référencement et du classement.
- Investissement sur le renouvellement du matériel pour les évènements SEV : micros, instruments, sono,...

⁷ 3 formations: Cubase, Information Son Multimedia, bases de la Gestion Sonore

- Développement d'une stratégie de communication pour chaque évènement de SEV (facebook, presse, mailing aux usagers)
- Mise en place d'un règlement intérieur en mars 2018
- Mise en place de fiches de postes
- > Renouvellement du projet d'établissement

Cette dynamique de projets a été portée par de nombreux acteurs qu'ils soient bénévoles ou salariés, prestataires ou collectivités publiques. Ces actions ont donné lieu à de nombreux projets partagés et ont contribué au rayonnement de l'école ainsi qu'à l'amélioration des conditions d'exécution de l'enseignement en globalité. Toutes ces actions ont des limites cependant et l'on constate, qu'il nous faut aller encore plus loin dans certaines des actions, au regard des données précédentes.

L'AMBITION DE L'ÉCOLE

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

- Permettre aux élèves de s'initier à la musique en tant que loisir dans un climat de confiance et de bienveillance tout au long de sa vie
- Permettre aux élèves de vivre la musique au quotidien, en alimentant constamment leur curiosité musicale et en considérant la musique comme une activité culturelle à part entière favorisant entre autres :
 - La formation du musicien amateur autonome
 - La réalisation de projets artistiques
 - L'épanouissement et l'ouverture aux autres
- Encourager les familles et les élèves à s'ouvrir à la vie culturelle du territoire grâce à des tarifs préférentiels / partenariats avec la salle de spectacle du *Quatrain* et créer autant que possible des partenariats avec les acteurs culturels du territoire

LES OBJECTIFS

SEV est un lieu de formation artistique qui doit permettre de fédérer à la fois la population d'un territoire, ses structures, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que ses associations la composant, autour de la musique. Les objectifs sont donc multiples selon les enjeux d'enseignement ou d'accompagnement, et selon les publics auxquels les professeurs font face (un élève, une classe, un groupe de musique, un orchestre...).

En permanence, ces objectifs créent du lien, des interactions, des rencontres, qui doivent contribuer au sein des cours, des projets à l'épanouissement de chacun au sein d'une expression artistique autant que possible collective. Les cours particuliers ne sont donc pas une fin en soi et, les professeurs seront attentifs à ce que dès l'intégration d'un élève au sein de l'EM, ce dernier puisse partager la musique avec d'autres élèves autant que possible.

SEV a vocation à toucher le plus largement possible la population du territoire et doit être une ressource facilement identifiable en mettant en place des actions qui répondent à un besoin ou une demande, répondant aux préalables suivants :

- Elargissement des publics pour lesquels leur présence au sein de notre structure est moins prégnante que la part des 7-17 ans : secteur de la petite enfance (RPE), adultes, personnes en situation de handicap, personnes âgées. Ainsi que les structures accueillant des élèves ou musiciens : écoles maternelle, collège, lycée, associations musicales ou artistiques.
- Développer des projets innovants permettant de mettre en valeur les enseignements ou/et les élèves, mais aussi les professeurs et donnant lieu à une plus-value sur le plan pédagogique ou artistique.
- Proposer des stages, master class, rencontres artistiques, expositions, tables rondes qui permettront l'initiation ou l'approfondissement de technique musicale, des échanges pédagogiques ou tout simplement de contribuer à la culture musicale ou générale de l'élève.
- **Pérenniser et développer** les pupitres existants ou futurs : mener tout type d'actions permettant de valoriser et de consolider les pupitres fragilisés par un manque d'élèves. En fonction des besoins et des demandes, être en mesure d'accompagner le développement de nouvelles classes (violoncelle, hautbois, etc.)

- Proposer régulièrement des concerts et temps de restitution aux élèves, familles et population du territoire en investissant les différents lieux de diffusion (intra ou extra muros).
 De manière ponctuelle, valoriser le patrimoine bâti ou naturel de l'Agglomération en proposant des animations musicales originales.
- Garantir la pérennité de l'association sur le plan humain par le renouvellement régulier des membres de l'association à travers différentes actions de communication ; sur le plan financier en recherchant régulièrement de nouveau sponsors, mécènes, etc.
- Accompagner les salariés dans leurs démarches de formation professionnelle, notamment les demandes concernant la VAE menant au Diplôme d'Etat.

LE PROJET PEDAGOGIQUE

FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique⁸ est amenée à se réunir au moins 5 fois dans l'année. Les ordres du jour sont préparés par le coordinateur, en lien avec le Président de l'assocition, et peuvent être préparés pour certains points par des groupes de travail. Au sein de ces réunions, les enseignants peuvent faire part de leurs ressentis, des expériences vécues auprès de leurs élèves, des situations validant les parcours mis en place, mais également des limites ou de leurs doutes. A partir de ce questionnement permanent, des constats partagés, l'équipe pédagogique tente d'améliorer ses propositions, en adéquation avec les compétences de chacun, des besoins exprimés et des moyens mis à leur disposition que ce soit par l'Ecole (pour le matériel) ou par les Mairies (bâtiment).

Il est à noter que depuis maintenant deux ans, un membre du Conseil d'Administration est présent à chaque réunion, permettant de renforcer le lien avec la fonction employeur de l'association et de répondre à des problématiques RH collectives.

Des groupes de travail sont également constitués sur des thématiques plus ciblées (acquis de cycle, évaluation des élèves, partothèque, etc.) permettant un travail de fond plus approfondi. Ces travaux et propositions sont présentés aux réunions plénières pour échange et validation.

Des temps de formation individuels ou collectifs sont également proposés à l'ensemble de l'équipe afin d'améliorer ou d'étoffer les compétences des professeurs et de garantir un service de qualité auprès des adhérents.

Suite à ces différentes réunions, il a été acté que des chantiers prioritaires seront menés en 2019-2020 :

- Rapprochement avec les autres écoles de musique du territoire concernant les pratiques pédagogiques
- Evaluation des pratiques de formation musicale et innovation dans les pratiques en fonction des instruments et des attendus
- Dématérialisation des fiches d'évaluations
- Dématérialisation des fiches d'inscription
- Renforcement de la pédagogie de groupe
- Renforcement des projets partagés inter-pupitres (exemple : piano et chant)
- Développement de la pratique vocale en complément de la pratique instrumentale

⁸ Voir Annexe : en 2018, 18 professeurs en CDI à temps partiel et 2 CDD à temps partiel ainsi que 2 professeurs de l'EM Fortissimo sous convention avec Sol en Vigne (soit env. 7 ETP)

LES ENSEIGNEMENTS

Au 1^{er} janvier 2019, les enseignements sont dispensés au sein de 3 pôles :

PÔLE E	NSEIGNEMENT ARTI	PÔLE PRATIQUES	PÔLE MILIEU	
Ateliers	Instruments et FM	Pratiques collectives ⁹	AMATEURS Encadrement des prat. amateurs	Interventions en milieu scolaire
- Jardin musical - Eveil musical - Percussions africaines - éveil instrumental - Chorale - Parcours instrumental	- Accordéon chrom Batterie - Chant - Clarinette - Cornemuse - Flûte à bec - Flûte traversière - Formation musicale - Guitare basse - Guitare classique - Guitare électrique - Harpe celtique - Hautbois - Initiation musicale adultes - Module rythmique pour batteurs - modules spécifiques pour guitaristes adultes débutants - Piano - Saxophone - Synthétiseur - Trompette - Trombone - Tuba - Violon	- Ensemble guitares enfants / ados - orchestre cycle 1 - orchestre cycle 2 - orchestre pour musiciens confirmés - ensemble de musiques actuelles - ensemble création - musique de chambre (bois)	- accompagnement des groupes de musique / aide à la répétition - accompagnement des structures accueillant des personnes en situation de handicap - Accompagnement spécifique selon projet de structure (collège, écoles, centre de loisirs, etc.)	- Interventions artistique régulières (musique ou danse) dans les 7 écoles élémentaires de Château-Thébaud, Saint-Fiacre-sur- Maine, la Haye- Fouassière, Haute- Goulaine. - Interventions artistiques dans 4 écoles maternelles de Château-Thébaud, Saint-Fiacre-sur- Maine, la Haye- Fouassière, Haute- Goulaine.

QUALIFICATION

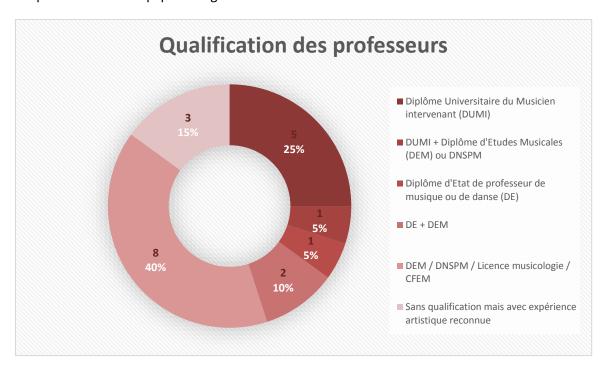
Au 1^{er} janvier 2018, 85% des professeurs de Sol en Vigne possèdent une qualification professionnelle avec le **Diplôme d'Etat de professeur de Musique**, **Diplôme Universitaire du Musicien Intervenant**, ou encore **le Diplôme d'Etudes Musicales**.

Au regard du schéma départemental de Loire-Atlantique, près de 50% des professeurs de Sol en Vigne possèdent le **DE** ou **DUMI.** A noter également que 4 professeurs sont actuellement dans une démarche de **Validation des Acquis de l'Expérience** dans le but d'obtenir le **Diplôme d'Etat de professeur de musique**.

-

⁹ Existe également des passerelles avec les ensembles de l'EM Fortissimo (Chapelle Heulin, Mouzillon, Le Pallet)

La qualification de l'équipe enseignante est la suivante :



PÔLE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

FONCTIONNEMENT

Conformément au Schéma National d'Orientation de l'Enseignement Initial de la Musique, l'enseignement musical au sein de l'EM Sol en Vigne fonctionne en différents cycles d'apprentissage, selon les âges et les parcours. Au moment de l'écriture de ce projet, nous distinguons :

- Le Cycle d'éveil (entre 1 et 3 ans) élèves entre 4 et 6 ans
- Le Cycle d'initiation (1 ou 2 ans) élèves entre 7 et 10 ans
- Le Cycle 1 (entre 4 et 6 ans) élèves à partir de 7 ans
- Le Cycle 2 (entre 4 et 6 ans) élèves qui ont validé le cycle 1
- Les Parcours libres ou Hors cycle élèves ayant achevé le cycle 2, élèves adultes ou à besoin éducatif particulier

Pour les 4 premiers items, un référentiel¹⁰ des connaissances et acquis attendus permettra aux élèves et familles de comprendre les enjeux et acquis nécessaires qui seront visés.

LE CYCLE D'EVEIL

C'est une phase de découverte et d'approche générale sur différents champs musicaux. Ce cycle doit permettre aux élèves de développer leur sensibilité à partir de leurs corps, leurs voix, leurs sensations. Susciter l'envie, leur curiosité pour poursuivre vers un apprentissage vocal ou instrumental spécialisé. Les cours sont dispensés de façon collective.

La durée des cours est de 30 à 45mn (hebdo) selon les ateliers selon les âges.

LE CYCLE D'INITIATION

C'est une phase transitoire d'essai dans une pratique instrumentale ou vocale. En plus des principes fondamentaux précédemment évoqués dans le **cycle d'éveil**, cette phase doit permettre un traitement plus individualisé des élèves. Pour cela, les cours sont dispensés de façon semi-collective afin d'affiner les perspectives et envies de l'enfant. Tout comme le cycle d'Eveil, cette phase n'est cependant pas pré-requise pour un élève avant d'entrer dans le cycle 1. Elle permet aux élèves de s'essayer à une pratique instrumentale sans s'engager formellement (une grande partie du parc instrumental est mis à disposition des élèves gracieusement par l'EM SEV).

Par ailleurs, selon les ateliers choisis, les élèves peuvent suivre les cours de formation musicale.

- La durée des cours est de 30 et 45mn (hebdo) selon les ateliers selon les âges.
- > + cours de Formation musicale selon l'atelier choisi

_

¹⁰ Annexe : référentiel des cycles

LE CYCLE 1

C'est une phase d'engagement dans une pratique instrumentale ou vocale. Elle doit permettre aux élèves d'acquérir les bases fondamentales techniques mais pas uniquement. D'autres aspects nous apparaissent essentiels afin de former ce musicien amateur en devenir. Ainsi, il conviendra également de développer l'aspect et les notions culturelles de l'élève ainsi qu'une méthode de travail pour viser l'autonomie le plus tôt possible. La durée de ce cycle varie entre 4 et 6 ans.

La durée des cours instrumentaux de ce cycle sont :

- ➤ En 1^{ère} année : 1h à 3 élèves ou 20mn en individuel (hebdo). A partir de la 2^{ème} année : 1h30 à 3 élèves ou 30 mn en individuel (hebdo)
- > Autant que possible, les élèves seront associés à une pratique collective régulière ou irrégulière.

LE CYCLE 2

C'est une phase d'approfondissement des connaissances et de perfectionnement qui devra viser l'autonomie complète de l'élève. Elle devra par ailleurs associer systématiquement l'élève à une démarche collective avec d'autres élèves. La durée de ce cycle varie entre 4 et 6 ans.

La durée des cours instrumentaux de ce cycle sont :

- ➤ En 2nd cycle: 1h30 à 3 élèves ou 30mn en individuel (hebdo). A partir du mi-cycle 2 validé: 2h à 3 élèves ou 40 mn en individuel (hebdo)
- Pratique collective obligatoire dès lors que le cursus de FM est achevé.

LES ELEVES HORS CYCLE

2 catégories d'élèves sont distinguées au sein du Hors Cycle :

- <u>Hors Cursus</u>: les élèves ayant validé le cycle 2 instrumental ou suivant un parcours pédagogique adapté (élève en situation d'handicap)
- Parcours Libre : les élèves adultes (+18 ans)

Pour ces 2 catégories d'élèves, il n'y a pas (ou plus) d'évaluation. Pour autant, l'élève adulte qui souhaite s'engager volontairement dans une démarche de reconnaissance de niveau (pour les cycles 1 et 2) peut en faire la demande auprès de son professeur d'instrument et devra passer les évaluations prévues à cet effet.

LES EVALUATIONS

Au sein des **Cycles 1 et 2**, des évaluations sont organisées (mi-cycle et fin de cycle). Ces évaluations sont censées définir le niveau de l'élève à un instant T et prennent en compte différents aspects du musicien au moment où celui-ci réalise les épreuves. Ces évaluations sont proposées et encadrées par les professeurs qui doivent préparer dans les meilleures conditions l'élève à la réussite.

Ces temps d'évaluation doivent permettre d'évaluer un niveau, des connaissances, un savoir-faire, en se référant au référentiel des cycles de l'EM SEV¹¹. Pour encourager les élèves dans leurs progressions, ces derniers, à partir du **mi-cycle 2 validé** voient leurs temps de cours augmentés et, pour valoriser les parcours de chacun, reçoivent une attestation ou un diplôme lors de l'obtention de leur *mi-cycle* ou *fin de cycle*.

Leur progression est conservée dans les données informatiques de l'École de Musique.

QU'EVALUE T-ON EN CYCLE 1 INSTRUMENTAL		QU'EVALUE T-ON EN CYCLE 2 INSTRUMENTAL		
Mi-cycle 1	Fin cycle 1	Mi-cycle 2	Fin cycle2	
POSTURE	NUANCES -	MEMES ITEMS AVEC	MEMES ITEMS AVEC	
NOTES / LECTURE	INTERPRETATION	PLUS DE MAITRISE	PLUS DE MAITRISE	
RYTHME	AUTONOMIE	GENERALE	GENERALE	
PULSE	PRAT.COLL / DUO			

COMMENT?	CYCLE	CYCLE 1 CYCLE		
	Mi-cycle 1	Fin cycle 1	Mi-cycle 2	Fin cycle2
PARTIE CONTINUE		Avoir joué au moins une fois à 2 ou + Travail régulier à la maison Ecoute de morceaux de musique	Recherche et écoutes sur les styles / compositeurs de musique joué Dispense d'un « cours » à un élève débutant du même pupitre Avoir joué au moins une fois à 2 ou +, en situation de concert	Investissement dans un groupe.
EPREUVES	1 morceau seul choisi par le(s) professeur(s) ou élève. Morceau travaillé avec le professeur 1 duo / trio choisi par le(s) professeur(s) ou élève. Ou en autonomie si les conditions (géographiques, horaires de cours des élèves) sont réunies. Ces 2 épreuves sont données 6 cours avanxt l'évaluation	Les pupitres peuvent être mélangés	1 morceau seul choisi par le(s) professeur(s) ou élève. Morceau travaillé avec le professeur Organisation d'un évènement musical Ou d'un projet personnel (interdisciplinaire): idée d'un élève, guidé par le professeur, joué devant public.	1 morceau seul choisi par le(s) professeur(s) ou élève. Morceau travaillé avec le professeur Organisation d'un évènement musical Ou d'un projet personnel (interdisciplinaire): idée d'un élève, guidé par le professeur, joué devant public.

¹¹ Annexe 4 - référentiel des cycles EM SEV

_

F: 1 0	
Fin cycle2	
la même dont 2 de la même 'famille + 1 discipline/famille + 1 r qui n'est pas professeur de FM	
/	la même dont 2 de la même /famille + 1 discipline/famille + 1

LA FORMATION MUSICALE (FM)

Pour les élèves de moins de 18 ans, un cursus de **Formation Musicale** est associé à l'apprentissage instrumental, validant ainsi ces acquis par un brevet de formation musicale.

Durant les 3 premières années de FM, l'élève se familiarisera progressivement aux notions de rythmes, d'intervalles, de mélodie, de lecture, de chant, de jeux musicaux en groupe <u>avec son instrument</u>, afin d'expérimenter très rapidement ces nouvelles notions. A partir de la 3^{ème} année seulement, en plus d'une partie « contrôle continue », des exercices évaluatifs en groupes viennent valider les acquis de l'élève.

Les 3 années suivantes s'orientent plus sur un renforcement des connaissances théoriques et d'analyses musicales. Le travail de l'élève tout au long de ce cursus est validé par une partie contrôle continue et lors de sa 6^{ème} année par le **brevet de formation musicale**.

Les niveaux de Formation Musicale sont :

- Pratique Musicale 1 enfants / ados (abrv. PM1)
- Pratique Musicale 2 enfants / ados (abrv. PM2)
- Pratique Musicale 3 enfants / ados (abrv. PM3)
- Préparatoire
- > Elémentaire
- > Brevet

Les élèves reçoivent un brevet de formation musicale après validation de leur dernière année.

En septembre 2016, un **module FM guitare** a été proposé pour permettre aux guitaristes adultes débutants d'obtenir les bases nécessaires et d'aborder les principales difficultés. Ce module a été jugé concluant et il a été confirmé depuis et intégré au programme :

- Module guitare 1
- Module guitare 2
- Modue guitare 3

En septembre 2017, un parcours spécifique basé sur le rythme a été proposé aux élèves **batteurs** pour aborder leur problématique de formation musicale d'une autre manière et adapter une approche plus ciblée notamment par des pratiques de percussions plus diversifiées (vibraphone, xylophone, claves,...). Ce module fait également parti de nos propositions de pédagogie de groupe.

Ces modules sont proposés à partir de la 3^{ème} année de Formation musicale, ce qui permet aux élèves de choisir entre :

- ➤ Continuer sur le schéma « classique » (PM3 → PREPA → ELEMENT. → BREVET)
- S'orienter vers un module rythmique en 3 années avec pour objectif principal d'enrichir les connaissances de l'élèves et se perfectionner sur les problématiques rythmiques (lectures, écritures, etc.). Pour ce faire, le travail et le jeu en groupe seront abordés tout au long de l'année.
 - Module rythmique 3
 - o Module rythmique 4
 - Module rythmique 5 (brevet)

Pour les élèves adultes, un cursus de 4 ans est proposé, facultativement. Les évaluations ne sont pas formalisées.

- Initiation Musicale 1 (abrv. IM1)
- Initiation Musicale 2 (abrv. IM2)
- Initiation Musicale 3 (abrv. IM3)
- Initiation Musicale 4 (abrv. IM4)

De manière globale, les cours de formation musicale sont collectifs et durent entre 45mn et 1h (hebdo). Ils doivent autant que possible permettre de faire le lien entre la théorie et la mise en pratique. Pour cela, une part très importante du cours se fait avec l'instrument pour permettre le lien entre l'esprit et le geste.

LES PRATIQUES COLLECTIVES

L'École de Musique favorisera la participation des élèves au sein des pratiques collectives. Chaque enseignant devra organiser ses cours en visant l'objectif de faire jouer l'élève le plus tôt possible en ensemble. Ces derniers, peuvent revêtir plusieurs formes tant sur les esthétiques proposées, que sur l'engagement de l'élève (fréquence).

Lors de la réalisation du projet pédagogique, nous dénombrons les pratiques collectives suivantes :

- Orchestre cycle 1 (vents + percus + claviers)
- Orchestre cycle 2 (vents + percus + claviers + guitare électrique)
- Orchestre pour musiciens confirmés
- Ensemble guitare classique enfants-ados
- Ensemble Création
- Ensembles Musiques de chambre (Bois)
- > Ensemble de Saxophone
- Ensembles Musiques actuelles
- > Chorale
- Stage (ponctuellement)

L'inscription à l'une des pratiques collectives est obligatoire pour les élèves de moins de 18 ans ayant validé leur **brevet musical**.

LE SUIVI

Chaque enseignant a la responsabilité de compléter une fiche d'appréciation pour les élèves du cycle 1 et 2. Cette fiche permet aux professeurs de voir entre eux les difficultés ou les progrès que l'élève réalise au sein de l'EM SEV. Cette fiche, transmise à 2 reprises au cours de l'année (février / juin), informe les élèves et leurs familles des progrès réalisés et des domaines à revoir. Ce document, est conservé numériquement dans les données de l'École de Musique avant envoie aux familles pour un suivi de l'élève personnalisé. Les archives sont consultables par les professeurs dans les différents sites d'enseignement.

LES TEMPS DE COURS

La durée hebdomadaire des cours est fixée à :

- 30 minutes pour le jardin musical,
- 45 minutes pour les cours d'éveil musical,
- Entre 30 et 45 mn pour les cours d'initiation flûte à bec
- > 30 mn pour les cours rentrant dans le cadre du parcours instrumental
- > entre 30 minutes et 1 heure pour les cours de formation musicale
- > entre 30 minutes et 1h pour les cours de percussions africaines,
- > entre 45 minutes et 1h pour la chorale
- L'atelier chant est un cours semi-collectif dont la durée est de 45mn ou 1h.
- 20 minutes pour les élèves en 1ère année d'instrument si l'élève a entre 7 et 10 ans,
- 40 minutes pour les élèves qui ont validé le mi-cycle 2
- > 30 minutes pour tous les autres.

L'EM SEV soutient que le temps de cours pour l'apprentissage des instruments ne doit pas être considéré comme un cours exclusivement individuel. De ce fait et notamment pour les cours instrumentaux, d'autres élèves pourront mutualiser respectivement leur temps de cours afin de bénéficier d'un apprentissage en pédagogie de groupe (au moins 3 élèves) qui prend en considération l'écoute de l'autre, le jeu à plusieurs, les échanges tout en respectant le rythme d'évolution de chacun.

LES TEMPS DE RESTITUTIONS

Parmi toutes les finalités envisageables d'un projet d'enseignement musical, l'élève / le groupes / la classe peut être amené à se produire sur scène. Par conséquent, SEV a mis en place un maillage de différents évènements qui rythment l'année scolaire, sur lesquels les professeurs et les élèves peuvent s'appuyer. Les restitutions des élèves lors de ces temps spécifiques peuvent revêtir plusieurs formes :

- Auditions de classes, organisées par les professeurs
- Restitutions libres, organisées par l'EM SEV sous forme de carte blanche
- Concerts des élèves ou des ensembles dans le cadre d'une programmation par l'EM SEV
- Animations du territoire lors de temps fort associatif ou communal
- Représentation des écoles maternelles ou élémentaires dans les cadre des IMS

L'école favorisera le travail en collectif (duos, trios, ensembles constitués pour l'occasion, etc.) pour les restitutions afin que l'élève puisse partager avec d'autres musiciens ces temps de présentation. En moyenne, l'EM SEV est présent sur plus de vingt-cinq évènements tout au long de l'année dont la proportion est la suivante :

- Entre 8 à 10 concerts organisés par l'EM SEV notamment pour les pôles de l'Enseignement Artistique et des Pratiques Amateurs
- Entre 6 à 8 manifestations liés aux évènements des communes ou d'autres associations : fête de la musique, repas des aînés, évènement saisonnier, etc.
- Entre 8 à 10 restitutions dans le cadre des IMS (élémentaires et maternelles)

OBJECTIFS DU PROJET EN COURS

- Faire évoluer le cursus d'éveil avec une approche plus instrumentale pour les élèves
- Développer la participation des élèves aux pratiques collectives
- Développer les cours en pédagogie de groupe
- Développer les effectifs, notamment dans les pupitres moins développés
- Développer les effectifs en cycle 2
- Développer des projets motivants et novateurs pour l'élève, la classe, les ensembles au regard des retours qui nous ont été transmis
- Créer plus de lien entre le cours de FM et le cours d'instrument
- Créer plus d'échanges entre les professeurs des différentes disciplines sur des temps de cours et des temps artistiques

PÔLE DES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE (IMS)

FONCTIONNEMENT

Depuis 2007, l'École de Musique travaille en lien avec les écoles élémentaires du territoire dans le cadre d'un conventionnement avec la communauté de communes Sèvre Maine et Goulaine, devenue Clisson Sèvre Maine Agglo au 1^{er} janvier 2017 et la circonscription Vertou-St Sébastien.

OBJECTIFS ET MODALITES DE CE PARTENARIAT

Le but de ce partenariat est de donner la possibilité à chaque élève de la communauté de communes de bénéficier d'une initiation de qualité en musique ou en danse, à l'école élémentaire ainsi qu'une sensibilisation aux différents modes d'expressions artistiques (spectacles, découverte d'instruments, etc...).

Toute intervention d'un intervenant extérieur doit s'inscrire dans le projet d'école et doit faire l'objet d'un projet spécifique élaboré en commun par les enseignants et l'intervenant.

Les intervenants extérieurs sont obligatoirement agréés par l'Inspecteur d'Education Nationale ou son représentant et doivent être titulaires du DUMI pour la musique ou du DE pour la danse. Les actions intégrant ces intervenants feront l'objet d'un projet spécifique, soumis par l'école à l'approbation de l'IEN de la circonscription à laquelle l'école est rattachée.

Il revient à l'EM SEV de désigner les intervenants qui répondent au mieux au projet, en fonction des possibilités du planning.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION

La CLE est une commission de validation des projets qui se réunit 1 ou 2 fois par an. Elle est constituée :

- **POUR L'EN**: de l'Inspecteur de la circonscription concernée (IEN) ou son représentant, d'un Conseiller Pédagogique départemental en Education Musicale.
- **POUR LES ECOLES** : les directeurs d'écoles élémentaires ou leur représentant afin d'évoquer leur projet ou/et bilan.
- > POUR L'EM SEV : le/la Président(e), le coordinateur et les intervenants en milieu scolaire
- **POUR L'AGGLOMERATION** : le/la Président(e) de la commission Tourisme et Culture

Des personnes extérieures à CLE peuvent y être associées à titre consultatif en fonction des besoins et des OJ.

CALCUL DU NOMBRE D'HEURES PAR ECOLE

Chaque école se voit attribuer un nombre d'heures d'intervention. Ce nombre d'heures est défini par le calcul suivant :

(Nombre de classes élémentaires * 4H)

+ 10H forfait

+ 2H réunion avec l'intervenant

= NOMBRE D'HEURES D'INTERVENTIONS

Chaque équipe pédagogique est libre de la répartition des heures allouées en fonction des projets tout en veillant à la cohérence du parcours de l'élève sur toute la scolarité primaire. Pour permettre un travail de qualité et la réalisation de projets plus abouti, il est recommandé de regrouper les heures d'interventions sur un ou plusieurs projets. Ils ne peuvent comporter moins de 10 séances (cf. convention).

OBJECTIFS DU PROJET EN COURS

- Maintenir et renforcer les IMS et le nombre d'heures alloués à chaque école
- Maintenir le développement du volet IMS dans les écoles maternelles
- Travailler le plus possible en transversalité avec les professeurs de SEV selon les projets des écoles

PÔLE DES PRATIQUES AMATEURS

HISTORIQUE

Depuis sept. 2008, SEV développe des projets d'accompagnements des pratiques amateurs. Différents dispositifs existent ou peuvent être créés en fonction des projets afin d'aider les usagers de notre territoire (musiciens ou non) et de les inclure à travers une démarche d'accompagnement. Chaque année scolaire, de nouveaux projets, de nouveaux groupes sont accompagnés par l'école.

Ces dernières années, nous avons pu accompagner les groupes suivants

- Andromak (conte musical)
- Dangerous Cactus (rock-ska)
- Electric Godfather (rock stoner)
- As-Rim (rap)
- K-Nubi (rap)
- Venus In Cage (rock psychédélique)
- GRB (musique improvisée)
- Zul'Ra (metal)
- The Bus (rock)

Ainsi que les structures suivantes

- Sénevé (structure d'accueil des personnes en situation de handicap)
- Passerelle (structure d'accueil des personnes en situation de handicap)
- Collège St Gabriel
- Ecoles primaires (dans le cadre des TAP)
- Services jeunesses des communes

En 2018, deux groupes de musiciens de l'école sur des musiques amplifiées se sont formés et ont pu se produire à quelques occasions sur des petites scènes locales ou lors des concerts de Sol en Vigne :

- Beginning
- Virus

A noter, la parité est complète dans chacun de ces deux groupes

Ces dispositifs répondent à une demande, un besoin, un projet et permettent d'élargir le champ des missions de l'École de Musique. L'accompagnement est donc souvent « sur mesure » en fonction des projets, des moyens, du temps, et des compétences humaines disponibles au sein de l'EM SEV. L'École de Musique se positionne ainsi en tant que lieu ressource de son territoire et non en tant que lieu d'enseignement unique pour des musiciens inscrits en Enseignement Artistique.

De fait, le rayonnement de l'école se prolonge par le biais de cet accompagnement et permet de toucher un autre public, néophyte ou amateur éclairé, porteur de handicap, etc. Il permet dans un second temps d'élaborer des passerelles entre les différents domaines d'intervention de l'École de Musique ainsi que les différents acteurs qui la font vivre, notamment l'Enseignement Artistique (professeurs / élèves).

FONCTIONNEMENT AVEC LES GROUPES DE MUSIQUE

L'accompagnement des groupes de musique se fait sur la base d'un engagement sur un nombre d'heures défini entre le l'EM SEV et le groupe. Le groupe défini ses besoins à travers un dossier transmis au coordinateur afin que l'école puisse trouver la ressource compétente. Une cotisation acte l'engagement dans ce projet. Par la suite, le professeur définit un planning d'interventions avec le groupe et met à disposition de leur projet.

FONCTIONNEMENT AVEC LES STRUCTURES

L'accompagnement des structures est rédigé à travers l'écriture d'un projet ou/et la mise en place d'une convention qui précise les modalités de partenariat (nombre de séances, coût, rôle de chacun, etc.). L'EM SEV facture auprès du prestataire les séances.

OBJECTIFS DU PROJET EN COURS

- Poursuivre le développement et l'accompagnement des pratiques amateurs envers les groupes et structures : améliorer le référencement de l'école.
- Travailler autant que possible en transversalité avec les autres pôles d'enseignement de l'école (enseignement artistique / IMS) et les acteurs du territoire
- Développer les partenariats avec des lieux d'accueil, de soutien, de diffusion des pratiques amateurs
- Faire connaître et valoriser le local de répétition équipé

EVALUATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet pédagogique, qui a été renouvellé pour la rentrée scolaire **2018** a été écrit sur une base de mise en œuvre d'une durée de 4 ans. C'est un projet vivant qui s'adapte en fonction de l'évaluation annuelle et des évolutions du fonctionnement interne et de l'environnement.

Les indicateurs définis pour son évaluation sont les suivants :

- Le nombre d'élèves par cycle
- ➤ Le nombre d'élèves par classe
- Le nombre d'élèves qui poursuivent après le cycle d'éveil
- Le nombre d'élèves qui poursuivent après le cycle d'initiation
- Les actions culturelles et pédagogiques portées par l'équipe enseignante
- Le nombre de manifestations sur le territoire
- > Les résultats aux évaluations
- Les liens ou conventions passées avec les autres acteurs culturels du territoire
- Les liens ou conventions passées avec les autres écoles de musique
- D'autres éléments pourront également être pris en compte pour l'évaluation : politique tarifaire, respect des engagements financiers, etc.

ANNEXES

ANNEXE 1 - CLISSON SEVRE MAINE AGGLO



ANNEXE 2 - COMPOSITION DU CA DE SEV

CIVILITE	NOM	PRENOM	FONCTION	
M.	FORMENTEL	Philippe	Président	
M.	LE BRIZAUT	Jean-Philippe	Vice-Président	
Mme	POUVREAU	Chantal	Co-Trésorière	
Mme	THARRAULT	Marie	Co-Trésorière	
M.	PASQUIER	Stéphane	Co-Trésorier	
M.	VASLIN	Pierre	Secrétaire	
M.	MONVOISIN	Patrick	Membre	

ANNEXE 3 – EQUIPE PEDAGOGIQUE

CIVILITE	NOM	PRENOM(S)	INSTRUMENT / FM	ATELIERS / PRAT. COLLECTIVES	MILIEU SCOLAIRE	PRATIQUES AMATEURS	CONTRAT
M.	BAUDRY	Tiburce	Trombone, Tuba, FM	Initiation - Jardin / éveil musical,		Orch. au Collège	CDI
M.	BEGO	Charly	Coordination, Atelier chant			Orch. au Collège	CDI
Mme	BOSSE	Laura	Atelier Chant / chorale				CDD
Mme	CASSIN	Geneviève			IMS Musique		CDI
Mme	ESPINASSE	Maïté			IMS danse		CDD
Mme	GARNIER	Cécile	Clarinette + FM	Ensemble clarinette			CDI
M.	GAUTIER	Nicolas	Saxo	Ensemble saxos,		Orch. au Collège	CDI
M.	GUENIN	James	Guitare et guit. électrique				CDI
M.	JOSEPH	Thierry	Piano			Atelier Musique Handicap	CDI
Mme	LEGENDRE	Monique	Violon				CDI
M.	LERAY	Florent	Trompette	Orchestre cycle 1,		Orch. au Collège	CDI
Mme	MESLET	Lauriane	Flûte traversière, à bec + FM	Orchestre cycle 2, Ensemble bois,	IMS Musique	Orch. au Collège	CDI
Mme	PASQUIER	Anne- Sophie	Accordéons diato. et chroma.				CDI
M.	PRUVOST	Cédric	Cornemuse		IMS Musique		CDI
M.	RASOANAIVO	Hiar		Percussions africaines			CDI
M.	ROUILLE	Claude	Guitare classique				CDI
M.	ROUTIER	Cédric	Batterie + FM ados	Musiques actuelles -		Encadrement prat. amateurs	CDI
M.	ROUSSEAU	Ronan	Batterie et Synthé			Orch. au Collège	CDI
M.	VANTOMME	Francis		Orchestre musiciens confirmés			CDI
M.	VIOLLEAU	Emmanuel	Piano	Ensemble création			CDI
Mme	LEFRANCOIS	Lilou	Harpe celtique				Convention avec EM FORTISSIMO
M.	LUCAS	Simon	Guitares, guitare basse				Convention avec EM FORTISSIMO

ANNEXE 4- REFERENTIEL DES CYCLES